



Rapport d'activité 2017

Respectez la laïcité

les Profanes

rallumez les Lumières
éteignez les bougies

Je milite pour la suppression du Concordat d'Alsace et de Moselle

Je milite pour la défense de la laïcité

Je milite pour informer

J'adhère en 2018 !

Je milite pour la promotion de la laïcité

Adhésion en ligne !
lesprofanes.wordpress.com

Suivez nous sur





JANVIER 2017 : LES PROFANES dénoncent les cours de religion obligatoires dans les Écoles publiques d'Alsace et de Moselle

> L'association LES PROFANES soutient le collectif d'organisations de défense de la laïcité demandant la fin des cours de religion obligatoires en Alsace-Moselle.

Les Profanes dans l'émission « Avant de Zapper » sur Mirabelle TV...



Dispensez vos enfants des cours de religion obligatoires dans les Écoles d'Alsace-Moselle !

> ... et sur Youtube : vidéo créée par Les Profanes incitant les parents à dispenser leurs enfants des cours de religion dans les Écoles publiques d'Alsace-Moselle

Lien de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=XHIQvOvpkFc>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CHRISTOPHE KIEFFER
DIRECTEUR DE CABINET
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

57000 Metz

Strasbourg, le 06 FEV. 2017

Ref. Pièce

Monsieur,

Par courrier datant du 21 janvier dernier, vous faites part au Président Richert de votre souhait de le solliciter afin que l'Ordre du Jedi de Metz puisse intégrer le « futur comité interreligieux de la Région Grand Est ».

Le Comité Interreligieux est composé d'élus du Conseil régional, de représentants des cultes statutaires et/ou présents dans la Région acteurs du dialogue interreligieux et d'animateurs du dialogue interreligieux déjà impliqués et identifiés.

Votre association ne faisant partie d'aucune de ces trois entités, je ne peux donc répondre positivement à votre demande.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes cordiales salutations.

MARS 2017 : Manifestation devant l'Hôtel de Région du Grand Est Non à la « Jedi-phobie » du Président du Conseil Régional !



> Manifestation devant le Conseil Régional du Grand Est

Les Profanes sur France 3 Lorraine et le Républicain Lorrain

Pour défendre et promouvoir la laïcité : Association "Les Profanes"

Association Loi 1908 inscrite au TI de Metz sous les références : Volume 162 - Folio 54 - Les Profanes - 17 rue des Tanneurs 57000 METZ - lesprofanes@gmail.com



FEVRIER 2017 : Archevêque de Strasbourg : François Hollande nomme un fervent opposant à l'IVG, au mariage pour tous, à Charlie Hebdo, et à la laïcité.

> Les Profanes alertent l'opinion publique sur France Bleu Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace.



SOCIÉTÉ

Première messe de Mgr Ravel, nouvel archevêque de Strasbourg, le dimanche 2 avril

Par Olivia Cohen, France Bleu Alsace et France Bleu Elsass
Vendredi 24 février 2017 à 14:35



<https://www.francebleu.fr/info/societe/la-messe-d-installation-de-mgr-ravel-nouvel-archeveque-de-strasbourg-aura-lieu-le-dimanche-2-avril-1487941042>

Après l'annonce de sa nomination samedi 18 février, Mgr Luc Ravel, nouvel archevêque de Strasbourg, a indiqué que sa messe d'installation en la cathédrale de Strasbourg se tiendrait le dimanche 2 avril à 15h. Son prédécesseur Mgr **Galliot** fera ses adieux lors d'une ultime messe le dimanche 19 mars.

Sa nomination avait été annoncée samedi 18 février. Mgr Luc Ravel, nouvel archevêque de Strasbourg, s'est rendu en Alsace pour annoncer la date de sa messe d'installation au sein de la cathédrale : celle-ci aura lieu le dimanche 2 avril à 15h.

Quant aux adieux de son prédécesseur, Mgr Jean-Pierre **Galliot**, ils auront lieu au cours d'une ultime messe le dimanche 19 mars à 15h. Mgr **Galliot** ira ensuite vivre au sein de la communauté franciscaine de Notre-Dame-de-Bonne-Fontaine, près de Phalsbourg en Moselle, célèbre lieu de pèlerinage. Mgr **Galliot** est en pleine discussion avec le préfet pour imaginer un dispositif sécuritaire qui permettra au plus grand nombre d'y assister.

[...] Mgr Ravel avait suscité la polémique au lendemain des attentats de janvier, en écrivant ces propos dans le bulletin mensuel de l'Aumônerie militaire catholique des armées (numéro de février) :

L'idéologie islamique vient de faire 17 victimes en France. Mais l'idéologie de la bien-pensance fait chaque année 200.000 victimes dans le sein de leur mère. L'IVG devenue droit fondamental est une arme de destruction massive.

Des propos vivement dénoncés après sa nomination à Strasbourg par le mouvement des jeunes communistes du Bas-Rhin et l'association de défense de la laïcité Les Profanes. [...]

MAI 2017 : Les Profanes à la rencontre du public



> Présence à la Traditionnelle fête du Chiffon Rouge organisée par la CGT à Woippy pour sensibiliser les visiteurs sur les questions de laïcité.



> Débat organisé dans le cadre du Festival « Rainbow weeks : « laïcité & LGBT »



JUIN 2017 : Les Profanes présents à la Marche des Fiertés de METZ

> Tenue du stand puis défilé pour rappeler l'importance de la laïcité notamment pour les droits des personnes LGBT.



JUILLET 2017 : Les Profanes obtiennent une place de la laïcité à METZ

SOCIÉTÉ METZ

Les Profanes veulent une place de la Laïcité

Planté trois fois, volé chaque fois, il n'y a plus d'arbre de la laïcité à Metz. Pour que le symbole perdure, les militants de l'association Les Profanes veulent renommer une place en ville. Un vœu pieux en terre concordataire ? Interview.

LE 25/09/2016



Pour Vincent Morel et Mme Daniel Delrez, respectivement président et membre de l'Association Les Profanes, avoir une place de la laïcité à Metz « rappellerait que la laïcité doit exister même en terre concordataire ». Photo Maury GOLINI



AOUT 2017 : Le concordat interdit la Procession du 15 août à METZ ! Les Profanes demandent son application !

A NOTER

Procession du 15 août : Les Profanes saisissent le préfet

VU 44 FOIS | LE 27/07/2017 À 05:00 |

L'association de défense et de promotion de la laïcité Les Profanes vient de saisir le préfet aux fins d'interdiction de la procession du 15 août, qui a lieu chaque année sur la place Saint-Jacques à Metz.

Cette demande d'interdiction se base sur une disposition du Concordat prévoyant notamment qu'« aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes ». Cette règle légale, établie par l'article organique n° 45 de la convention du 26 messidor an IX, a été rappelée par la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (bureau central des cultes) du ministère de l'Intérieur en 2013.

L'association Les Profanes note que « les dispositions concordataires ont pour but de payer les religieux sur fonds publics en contrepartie d'une limitation des libertés individuelles et collectives ».

Estimant que les élus et l'administration ne souhaitent toujours pas l'application du principe de laïcité en Alsace et en Moselle permettant pourtant la liberté de culte dont l'organisation de processions religieuses, l'association Les Profanes demande « qu'il ne soit pas fait exception à cette disposition concordataire et que les autorités civiles cessent de participer et de prêter leur concours à un rassemblement manifestement illégal ».





AOUT 2017 : Organisation d'un rassemblement pour le respect de la laïcité à METZ



> Rassemblement pour le respect de la laïcité à Metz organisé par Les Profanes le 15 août 2017



Avec la participation de Michel VORMS (Conseiller de l'ordre du Grand Orient de France) et de Michel SEELIG (Président du Cercle Jean Macé).

OCTOBRE 2017 : Hommage aux sorcières de Metz, victimes de l'intolérance religieuse

Organisé par Les Profanes et Osez le Féminisme 57

> Pensée pour les militantes d'aujourd'hui en France et dans le monde qui se battent contre l'oppression religieuse et patriarcale.



ANNEE 2017 : LES PROFANES participent avec 5 associations à des interventions en milieu scolaire sur la laïcité : + de 1000 personnes sensibilisées

Pour faire vivre la laïcité en Moselle, 5 associations en appellent aux bénévoles pour animer un module de sensibilisation auprès des associations, des établissements scolaires, ...

Laïcité, liberté de conscience: ces valeurs consubstantielles à la République sont bousculées par l'état de notre société. La Ligue de l'enseignement (Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle), la Ligue des Droits de l'Homme, le Cercle Jean Macé, Couleurs Gaieté et Les Profanes ont fait le choix de s'unir pour en faire la promotion.



LIBERTÉ DE CONSCIENCE & LAÏCITÉ

INTERVENTIONS GRATUITES DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT PAR DES ASSOCIATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

COORDINATION DÉPARTEMENTALE :
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA MOSELLE
1 RUE DU PRÉ CHAUDRON (ANGLE RUE DE LA PASSOTTE)
BP 45147 - 57074 METZ CEDEX





Retrouvez-nous sur notre page [facebook](#)

pour :

- défendre et promouvoir la laïcité dans l'esprit de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Églises et de l'État.
- défendre et de promouvoir l'école publique laïque dans l'esprit des lois scolaires (1880-1886) du ministre de l'instruction publique Jules Ferry.

Bulletin d'adhésion – Année 2018

A renvoyer à : Les Profanes – 17 rue des Tanneurs – 57000 METZ

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Adresse E-Mail : _____

Adresse courrier : _____

Date de naissance : _____ Profession : _____

Le signataire déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association

La confidentialité des informations est garantie. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir la liste de membres en vue d'adresser bulletins, cartes de membres, convocations, journaux, ... Ces données sont traitées exclusivement par le président de l'association et le responsable du fichier des adhérents. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez prendre contact avec Les Profanes.

Fait le : _____ à _____ Signature : _____

COTISATION

La cotisation est due et valable une année. Elle permet de financer les actions de l'association.

Adhésion membre actif :

Rappel : au préalable pour pouvoir adhérer en tant que membre actif, il faut : en faire la demande en personne devant le conseil d'administration, qui délibère en dehors de la présence du candidat conformément aux statuts de l'association

Plein tarif : 40 €

Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, allocataire MDPH) : 20 €

Adhésion sympathisant :

Tarif unique : 10 €

Cadre réservé à l'administration de l'association :

Dossier traité le ____ / ____ / ____ Adhérent n° : _____ Carte de membre remise :

Paiement par : chèque espèces perçu par : _____